

**BELSENTES**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2024**

**Présents** : Mmes BALTASSAT Francine, CHABAL Sylvia, CHIROL Laurence, FISCHER Hélène, REYNAUD Laetitia, ROZNOWSKI Monique,

Ms ARGAUD Lionel, BRESSO Dominique, FAYARD Raymond, LADREYT André, VILLE Maxime.

**Absents représentés** : TEYSSEIRE – ALLIRAND Lucas donnant pouvoir à BRESSO Dominique, COCHE Olivier donnant pouvoir à Raymond FAYARD, RIBEYRE Nadia donnant pouvoir à Hélène FISCHER, ROSSITER Elisabeth donnant pouvoir à ROZNOWSKI Monique,

**Absent** : BLANC Luc, BLACHE Françoise,

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

M. FAYARD Raymond est nommé secrétaire de séance.

La séance débute à 19h

**Ordre du jour** :

- Approbation du procès-verbal du 09.02.2024
  
- Délibérations :
  - Reversement exceptionnelle de l'excédent de fonctionnement du budget énergie au budget principal
  - Vote des budgets primitifs
  - Vote des taux d'imposition
  - Création 2 postes rédacteurs
  - Demande de modification du tracé du chemin de Catalau
  - Demande d'adhésion des communes de St Julien en St Alban et de Pailharès au SIVI SAIGC
  - Projet cantine à 1 €
  
- Questions diverses (Cabanes de Labrousse,

**Approbation du procès-verbal du CM du 09/02/2024**

*Approuvé à l'unanimité*

**Reversement exceptionnelle de l'excédent de fonctionnement du budget énergie au budget principal**

10 000 €

*Approuvé à l'unanimité*

**Vote des budgets primitifs**

Lecture de la note de synthèse et présentation lignes à lignes

1) **Budget général**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	1 463 360.97 €	1 463 360.97 €
<b>Section d'investissement</b>	2 178 412.84 €	2 178 412.84 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 641 773.81 €</b>	<b>3 641 773.81 €</b>

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, les charges de gestion courante, les intérêts des emprunts à payer, les subventions aux différents organismes) et représentent 489 685.50 €, soit une augmentation de 2 045€ par rapport à 2023.

## 2) Budget énergie

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	24 733.67 €	24 733.67 €
<b>Section d'investissement</b>	35 995.10 €	35 995.10 €
<b>TOTAL</b>	60 728.77 €	60 728.77 €

## 3) Budgets Eco Hameau

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	0 €	0 €
<b>Section d'investissement</b>	11 697.34 €	11 697.34 €
<b>TOTAL</b>	11 697.34 €	11 697.34 €

Les budgets sont approuvés à l'unanimité.

### Principaux projets pour 2024 :

- Programme Voirie pour 84 356.15 €
- Travaux garderie pour 15 700 €
- Rénovation énergétique salle des fêtes et logements pour 812 000€
- Programme matériel pour 25 000 €
- Extension auberge pour 400 000 €
- Réhabilitation bâtiment ancienne école pour 576 000 €
- Divers travaux sur bâtiments pour 10 000 €.

### Vote des taux d'imposition

Comme vu lors de la présentation du budget, l'équilibre est atteint sans faire bouger les taux d'imposition. Le Maire propose de ne pas bouger les taux d'imposition pour l'année 2024

*Approuvé à l'unanimité*

### Création postes rédacteurs

Création des 2 postes de rédacteur :

Suite à la réussite du concours de rédacteur par Céline, il convient d'ouvrir un poste de rédacteur à 14h hebdo.

Dans le même temps, Léna présente son dossier de promotion interne auprès du CDG 07. Il convient donc d'ouvrir un poste de rédacteur à 28h hebdo.

*Info après le conseil municipal suite conversation avec le Centre de Gestion : ne pas ouvrir le poste de rédacteur à 28h tant que la promotion interne n'est pas validée.*

*Approuvé à l'unanimité*

### Demande d'adhésion des communes de St Julien en St Alban et de Pailharès au SIVI SAIGC

Il convient de délibérer pour accepter ou non les adhésions des communes de St Julien en St Alban et de Pailharès au SIVU SAIGC.

*Approuvé à l'unanimité*

### Demande de modification du tracé du chemin de Catalau

La mairie a été sollicité par Mr Durand le 26 janvier par courrier concernant une demande de déviation du chemin de randonnée de Catalau, propriété de la commune, qui passe au milieu de ses parcelles, devant la maison.

Ce chemin étant balisé comme chemin de randonnée, Mr Durand a rencontré Mme Cécile Gire de la CCVE afin de discuter de ce détournement.

Une solution nous a été proposée.

Lors d'une rencontre entre la commune et Mr Durand, une autre solution a été envisagée.

Le Conseil Municipal doit donner son accord sur la 2ème solution.

Le Maire indique les démarches à suivre :

si le conseil municipal donne son accord de faisabilité, il y aura une enquête publique avec un commissaire enquêteur

suite aux résultats de l'enquête publique, prise de décision définitive du conseil municipal

(NB : compte tenu de l'utilisation actuelle de ce chemin dans le cadre des chemins de petites randonnées, la délibération du conseil doit être prise dans un but d'intérêt général. (NB : Si la délibération est prise dans le seul but de satisfaire un intérêt particulier, elle sera entachée de détournement de pouvoir donc non conforme à la loi))

Démarches administratives diverses (notaire)

En tout état de cause, tous les frais (enquête publique, échange de terrain, frais de notaire, travaux nouveau tracé ...) seront à la charge du demandeur.

Après cette présentation par Mr le Maire, le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à la demande de modification du chemin, que ce soit la 1<sup>ère</sup> ou la 2<sup>ème</sup> solution.

### **Dispositif repas à 1 €**

Lors du dernier conseil municipal, Laurence Chirol a fait part d'une demande des parents d'élèves concernant le dispositif de la cantine à 1€. Ce dispositif par le passé n'a pas été envisagé afin de ne pas alourdir les finances de la commune. Nous avons repris le dossier et les nouveaux éléments en notre possession (nouveau dispositif de la loi Egalim permettant le complément par l'Etat sur les repas) nous permettent de présenter la proposition suivante :

L'Etat peut prendre en charge 3 € pour toutes les familles dont le coefficient familial est inférieur à 1000. Aucune prise en charge de l'Etat n'est prévue pour les coefficients supérieurs ou égaux à 1000. L'Etat prévoit aussi l'obligation de créer 3 tranches pour les tarifs. La Loi Egalim permet un bonus supplémentaire d'1 € si les menus sont composés de produits bio et locaux (ce qui est le cas dans le cadre de la charte que nous avons déjà depuis 2017 avec l'Auberge).

*Approuvé à l'unanimité*

### **Questions diverses :**

#### **- Cabanes de Labrousse :**

Aline SPERANZA nous avait demandé avant la vente des Cabanes de Labrousse, la possibilité de désolidariser le bail. Il avait été convenu d'évoquer ce sujet en conseil municipal du 22 mars.

Lors de la vente, Mme SPERANZA a abandonné cette demande de désolidarisation donc il n'y a pas lieu de délibérer à ce sujet.

#### **- Salle des fêtes de St Julien Labrousse**

Les travaux ont commencé début mars.

Il s'avère qu'il n'est plus nécessaire de casser la dalle du rez-de-chaussée des appartements.

Cela fera gagner du temps mais engendre une impossibilité de créer 2 T3 comme prévu.

Compte tenu des économies réalisées, l'architecte a retravaillé les plans qui nous permettront de créer 1 T3 et 1 T1 dans les appartements situés au-dessus du T4 (isolation par l'extérieur, passage du réseau de chaleur) ainsi qu'un T3 au nord (ancien T2)

Les gains financiers des locations espérés par la commune passeraient à 22 000 € au lieu de 20 000 € par an.

#### **- Frais de scolarité :**

Les frais de scolarité demandés aux communes n'ayant pas d'école dont des enfants fréquentent l'école des Nonières, n'ont pas été revus depuis 2017. Ils s'élèvent actuellement à 990 €.

Après recalcul des charges de scolarité, en tenant compte de nos effectifs actuels (50 enfants), nous proposons 1207.13 €. Cette actualisation prendra effet le 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Nous informerons, dès la prise de décision du conseil municipal, les communes concernées.

Délibération à prendre lors du prochain conseil municipal